

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'APEAJ :

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage s'effectue via la plateforme SOLTEA

Cette année, pour verser le solde de votre taxe d'apprentissage à l'association APEAJ, votre entreprise procède en deux étapes :

1 S'acquitter du paiement du solde de la taxe d'apprentissage via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) auprès de l'URSSAF.

2 Choisir d'affecter le pourcentage du solde à l'association APEAJ via la plateforme SOLTEA.

Les dates d'accès à la plateforme seront disponibles sur <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public>



L'affectation de ce solde s'effectue via la plateforme SOLTEA qui vient de dévoiler son calendrier.

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/calendrier>



Des tutoriels vidéos expliquent en détail comment se connecter à la plateforme

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/aide/tutoriels-video-fonctionnement-plateforme#tuto1>



www.soltea.education.gouv.fr

Trouver un de nos établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage

DANS LE MOTEUR DE RECHERCHE DE LA PLATEFORME SOLTEA :

Institut Médico-Educatif « Arc en Ciel »,
n°SIRET : 77689854600044
Code UAI : 0311823N

DITEP Le Home-Louis Bivès,
n°SIRET : 77689854600127

CONTACT

Siège de l'Association APEAJ
35, rue Mathaly
31200 Toulouse
Téléphone : 05 61 47 67 05
Mail : siege@apeaj.com



APEAJ Taxe d'apprentissage

Pour soutenir et vous inscrire dans une action pleine de sens, fléchez le solde de votre taxe d'apprentissage vers l'un de nos établissements



Mission de L'APEAJ

La mission de l'association APEAJ est centrée sur l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap et sur la construction de leur projet de vie.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à l'APEAJ :

- Devenez notre partenaire dans l'accompagnement et la réussite des enfants et des jeunes que nous accompagnons !

- **Votre taxe d'apprentissage** est une action porteuse de sens envers les enfants et les jeunes en situation de handicap que nous accompagnons

votre contribution permettra de :

- Développer l'employabilité des jeunes visant une inclusion dans le monde de l'entreprise
- Favoriser l'autonomie et la capacité à agir en tant que futur adulte
- Maintenir l'égalité des chances pour un avenir professionnel
- Accompagner les jeunes en situation de handicap dans leur projet professionnel

Notre Histoire

L'association APEAJ, organisme laïc à but non lucratif, a pour objet l'accompagnement, l'insertion, l'éducation des jeunes de 3 ans à 20 ans en situation de handicap dans une logique de parcours professionnel et d'inclusion.

- 1943 ● Création de l'association sous le nom de "chantier Saint-Joseph"
- 1946 ● L'association prend le nom de APEAJ-Centre l'ARC-En-Ciel
- 1945 ● Mise à disposition du Château de Larade
- 1949 ● Acquisition d'un terrain pour y construire l'IR l'Arc-En-Ciel
- 1958 ● Ouverture d'un second établissement : création un nouvel établissement : Le Home de Larade
- 1965 ● Ouverture d'un troisième établissement : l'IME les Troènes
- 1972 ● L'association prend le nom de l'APEAJ, Association pour l'Education et l'Apprentissage des Jeunes
- 1995 ● Création d'une auto-école
- 1996 ● Création d'un SESSAD par établissement
- 2005 ● Transformation de l'IR Arc-En-Ciel en ITEP Louis Bivès
- 2016 ● Absorption par l'APEAJ du centre Raymond Sorel (Etablissement du Comité National de l'Enfance section Haute Garonne)
- 2017 ● ITEP Le Home et ITEP Louis Bivès deviennent DITEP Le Home/Louis Bivès
- 2023 ● Fusion de l'IME Raymond Sorel et les Troènes en "L'IME Arc-En-Ciel"



Forte de ses valeurs et de son histoire, encore aujourd'hui l'Association APEAJ, association à taille humaine, poursuit son évolution et son développement par une action engagée d'accompagnement auprès des enfants, des jeunes selon les valeurs de laïcité, de respect de la personne, de solidarité et de citoyenneté.

